COMITÉ DES FÊTES
GRISY-SUISNES

GRISY-SUISNES

MARCHÉ DE NOÊL

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2016

PRÉ-RÉSERVATION

Confirmation de l'inscription définitive par le Comité des fêtes à réception

NOM ET PRÉNOM DE L'EXPOSANT :
ADRESSE :
CP : *VILLE :* *TÉL :*
ADRESSE MAIL :
SPÉCIALITÉ :

A RENVOYER, A L'ADRESSE SUIVANTE :
COMITÉ DES FETES DE GRISY-SUISNES – MAIRIE- 77166 GRISY-SUISNES.
AVANT LE 7 NOVEMBRE 2016 DUMENT REMPLI ACCOMPAGNÉ D'UN CHEQUE DE CAUTION DE 50€ ET D'UN CHEQUE DE RÉSERVATION SUIVANT BESOIN CI-APRES, LIBELLE A L'ORDRE DU COMITÉ DES FËTES DE GRISY-SUISNES.

FORFAIT WEEK-END COMPRENANT:
STAND DE 4 METRES, 2 TABLES DE 1.80m, 2 CHAISES : 30€

BESOINS SUPPLÉMENTAIRES :
LONGUEUR DE STAND DE 2 METRES PLUS 1 TABLE DE 1.80m : 15€

BESOIN EN ELECTRICITÉ : OUI / NON

JE JOINS A LA PRÉSENTE LE CHEQUE DE CAUTION (50€) QUI ME SERA RESTITUÉ LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE A 19H00. JE JOINS, ÉGALEMENT, LE CHEQUE DE RÉSERVATION DE ……..€. JE M'ENGAGE A RESPECTER LE REGLEMENT JOINT. EN CAS DE DESISTEMENT , SEUL LE CHEQUE DE RÉSERVATION ME SERA RESTITUÉ, LA CAUTION RESTANT ACQUISE A L'ASSOCIATION.

A *, LE*
(Ecrire à la main « lu et approuvé ») *SIGNATURE*

COMITÉ DES FÊTES
GRISY-SUISNES

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL DU 19 ET 20 NOVEMBRE 2016

LIEU DU MARCHÉ DE NOËL : Salle des Sports Rue des Bois 77166 GRISY SUISNES

ACCES : Dans GRISY-SUISNES, suivre le fléchage qui sera mis en place.

ACCUEIL ET INSTALLATION : L'accueil se fera à partir de 7h00 à la Salle des Sports. Les tables et les chaises seront mises à votre disposition.

HORAIRES : L'installation de votre stand devra être terminée à 10h00 maximum pour l'ouverture au public. Le démontage de l'exposition et des stands s'effectuera le dimanche 20 novembre 2016

A PARTIR DE 18h00.

L'exposition sera ouverte au public : Le samedi de 10h00 à 19h00

Le dimanche de 10h00 à 18h00.

ASSURANCE : Les organisateurs n'étant que de simples détenteurs et non dépositaires au sens du code civil, déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, perte et détérioration de toute nature. L'assurance des objets et autres, reste à la charge des exposants, qui doivent donc souscrire une assurance garantissant les risques usuels dont il pourrait être l'auteur ou la victime tels qu'incendie, vols, responsabilité civile.

La présence de l'exposant sur le stand est obligatoire. Les stands ne doivent pas être laissés sans surveillance, même à l'heure du repas. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du stand.

Le gardiennage sera assuré la nuit du samedi 19 au dimanche 20 novembre de 19h00 à 9h00.

L'organisateur.